



L'accessibilité aux équipements dans le Loir-et-Cher

With two inhabitants on three in rural areas, the Loir-et-Cher is a department where the population is less concentrated. Despite a level of equipment comparable to the regional average, residents take more time than the regional average to access usual equipment.

Hélène Lapeyre

Avec 52 habitants au km², le Loir-et-Cher est peu densément peuplé.

Issue des travaux de la Commission européenne, une grille de densité permet de classer les communes selon quatre degrés de concentration de population, allant de territoires denses à très peu denses.

Dans le département, près de deux habitants sur trois résident en communes peu ou très peu denses contre un habitant sur deux au niveau régional (figure 1).

1 Concentration de la population

Communes	Population					nombre, %
	Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine		
Denses	0	0,0	583 293	22,8	24,6	35,5
De densité intermédiaire	117 523	35,5	686 001	26,8	33,1	29,1
Peu denses	185 454	56,0	1 085 873	42,5	37,3	31,2
Très peu denses	28 303	8,5	201 668	7,9	5,0	4,2
Total	331 280	100,0	2 556 835	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011

Le Loir-et-Cher, comme l'Indre, ne compte aucune commune dense. Treize communes sont considérées comme étant de densité intermédiaire, dont trois de plus de 10 000 habitants : Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme (figure 2).

Des temps d'accès un peu plus importants qu'en moyenne régionale

Dans le Loir-et-Cher, le temps d'accès moyen à un panier d'équipements et services répondant aux besoins de la vie courante est légèrement supérieur à celui de la région.

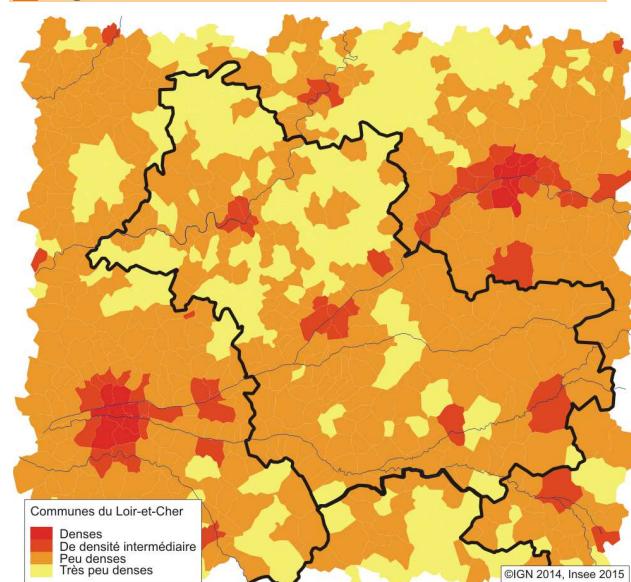
Un habitant sur deux rejoint les équipements usuels en moins de cinq minutes (moins de quatre minutes en moyenne régionale).

À l'inverse, un sur dix y accède en neuf minutes ou plus, proche de la moyenne régionale (figure 3).

Le temps d'accès moyen dans les communes intermédiaires est compris entre deux et six minutes. Les habitants des grandes communes parviennent à ces équipements en deux à trois minutes.

Ceux des communes peu ou très peu denses mettent jusqu'à treize minutes pour les atteindre. Toutefois, la po-

2 Degré de densité des communes



Source : Insee, Recensement de la population 2011

pulation de certaines communes peu denses, comme Lamotte-Beuvron ou Contres, bien équipées, les rejoint en moins de trois minutes. Près d'un tiers des habitants des communes peu denses y parviennent en moins de cinq minutes (*figure 4*).

Un niveau d'équipement moyen

En moyenne, comme au niveau régional, sur les vingt-deux équipements composant le panier, seize sont présents dans les communes de densité intermédiaire, huit dans les communes peu denses. Le niveau d'équipement est cependant variable selon les communes. Certaines n'en disposent d'aucun, d'autres les ont quasiment tous, comme Salbris pour les communes intermédiaires ou Selles-sur-Cher, Saint-Aignan, Montoire-sur-le-Loir pour les communes peu denses.

Les communes très peu denses disposent d'un équipement en moyenne, proche du niveau régional (*figure 5*).

Un temps d'accès aux équipements orientés vers les jeunes dans la moyenne régionale

Un panier d'équipements à destination des jeunes adultes a été conçu, regroupant treize équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et les soins spécifiques.

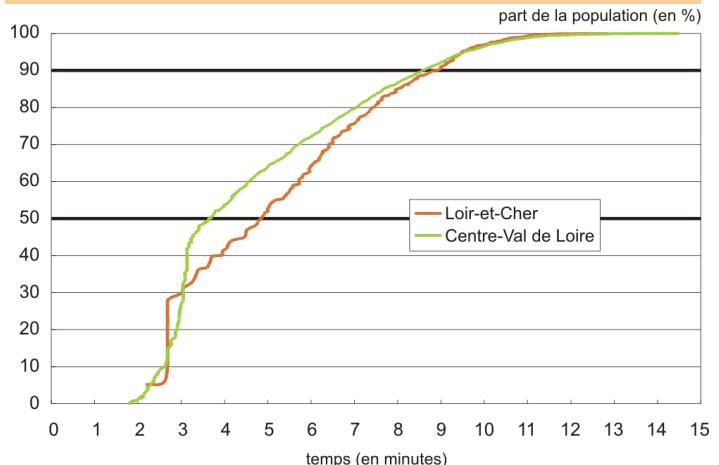
Dans le Loir-et-Cher, le temps d'accès moyen à ce panier est de douze minutes, semblable à la moyenne régionale.

Les populations des communes de densité intermédiaire mettent entre trois et quatorze minutes pour atteindre ces équipements spécifiques. À Vendôme ou Blois, l'accès à ces équipements est facile. Les habitants de Romorantin-Lanthenay mettent en moyenne sept minutes, ceux de Salbris quatorze minutes, alors que dans ces communes, trois minutes suffisent pour rejoindre les équipements usuels.

Les habitants de la commune d'Areines, d'environ 600 habitants, proche de Vendôme, ne mettent pas plus de temps pour accéder aux équipements spécifiques qu'usuels, en moyenne cinq minutes.

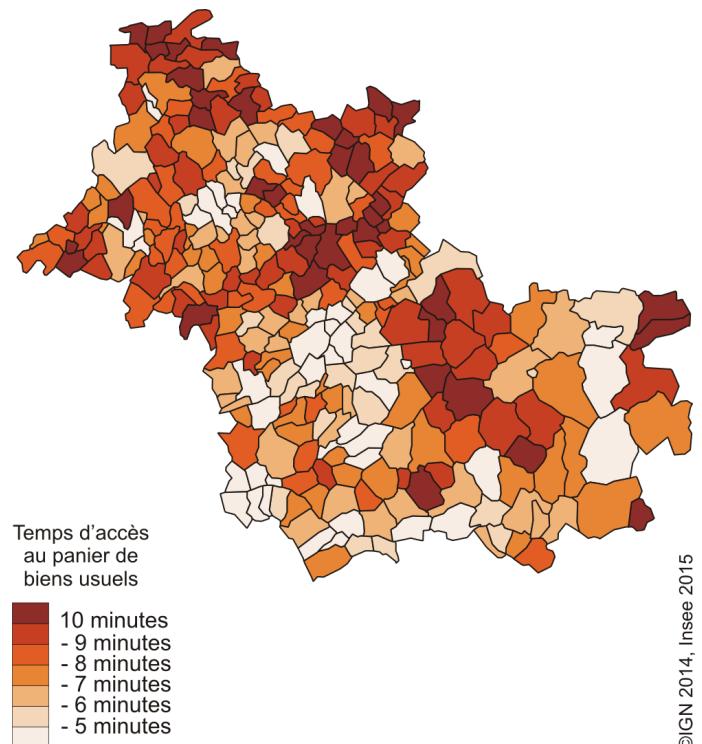
Dans les communes peu ou très peu denses, le temps d'accès moyen atteint vingt-six minutes. À Contres, Lamotte-Beuvron ou Selles-sur-Cher, quinze à seize minutes sont nécessaires pour rejoindre ces équipements orientés vers les jeunes alors que trois minutes suffisent pour les équipements usuels. ■

3 Temps d'accès de la population au panier de biens et services usuels



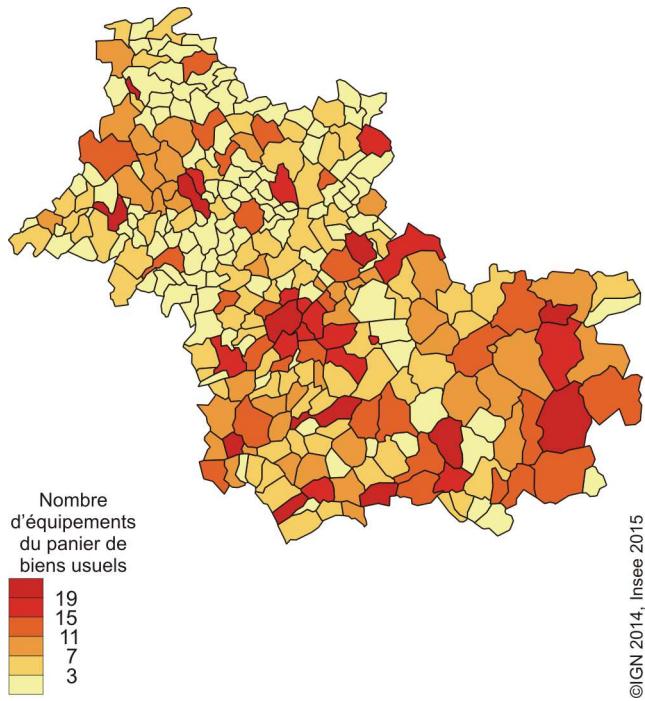
Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métric

4 Temps d'accès au panier de biens et services usuels



Source : Insee, BPE 2013, distancier Métric

5 Nombre d'équipements du panier de biens et services usuels présents dans la commune



Méthodologie et sources

La typologie européenne Degré d'urbanisation est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

En appliquant une méthode identique sur les zones moins denses, on forme des mailles qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Dans le cadre du croisement entre la nouvelle grille de densité et le zonage en aires urbaines, les autres communes multipolarisées ont été rattachées aux communes périurbaines.

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Paniers d'équipements et services

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconstruit. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie, ni de coiffeur, qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métric et représentent des temps de parcours par la route. Ainsi, pour chaque commune, on dispose du temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Chef de projet :
Corinne Chevalier

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quellec

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2262-5828
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 20, janvier 2016
- L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première* n° 1579, janvier 2016

